

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

MAR

Distr.
GÉNÉRALE

A/34/118

S/13161

12 mars 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-quatrième session
Point 46 de la liste préliminaire[⊗]
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

Lettre datée du 12 mars 1979, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration faite le 11 mars 1979 par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam et de vous prier de bien vouloir le faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

⊗ A/34/50.

ANNEXE

Déclaration faite le 11 mars 1979 par le porte-parole du Ministère
des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam,
condamnant la poursuite des actes de guerre par la Chine

Les 8, 9 et 10 mars 1979, les agresseurs chinois ont encore retardé le retrait de leurs troupes du Viet Nam. En même temps, les troupes chinoises ont lancé des incursions dans les régions de Tai Ho Xin et de Bao Ma, dans la province de Cao Bang, dans le quartier sud-ouest de la capitale de district de Dong Dang, dans la province de Lang Son, et sur les tronçons de la route 7, qui relie la capitale provinciale Lao Cai avec le district de Cam Duong et avec le district de Sa Pa, dans la province de Hoang Lien Son; elles ont occupé de nouvelles zones dans les provinces de Ha Tuyen, Lai Chau et Quang Ninh et ont pillé et saccagé de nombreuses parties des provinces de Cao Bang et de Lang Son.

Fait particulièrement grave, le 10 mars, une division chinoise a lancé une attaque en direction de la mine d'étain de Tinh Tuc, dans la province de Cao Bang. En outre, les troupes chinoises ont déplacé plus avant en territoire vietnamien les bornes 41 et 45 dans la région de Chi Ma, dans la province de Lang Son.

Le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam dénonce et condamne énergiquement ces actes commis par les autorités chinoises poursuivant leur guerre d'agression. Les troupes d'agression chinoises doivent être retirées immédiatement et inconditionnellement du territoire vietnamien jusqu'au dernier homme et elles doivent cesser de tuer, de piller, de brûler et de détruire, et mettre un terme à tous les autres crimes qu'elles commettent contre le peuple vietnamien.

Si les autorités chinoises font du retrait de leurs troupes une manoeuvre destinée à camoufler leur agression et à préparer de nouvelles aventures militaires contre le peuple vietnamien, les forces armées et le peuple du Viet Nam combattront résolument pour nettoyer le territoire vietnamien de tous les agresseurs.

Les autorités chinoises doivent respecter la frontière historique entre les deux pays, qui a été acceptée par les deux parties et doivent cesser de déplacer les bornes et de se livrer à d'autres actes visant à modifier cette frontière historique.

Les autorités chinoises devront porter l'entière responsabilité de toutes les conséquences de leur guerre d'agression et des autres actes barbares qu'elles ont commis.
